

Le bilan forestier communal est destiné à fournir aux gestionnaires un outil simple de présentation du suivi technique et financier global de la gestion forestière, au service de la relation entre les techniciens forestiers territoriaux et les élus locaux.

Présentation de la forêt

La superficie de la forêt communale de Montagnac-Montpezat qui relève du régime forestier est de **110 ha**.

Le nouveau document d'aménagement forestier, qui règle la gestion forestière durable en forêt publique s'applique sur la **période 2016-2035**.

La forêt se compose de 2 cantons :

1. **La plaine de Garagai** sur 79 ha qui constitue la plus grande partie du massif forestier situé rive gauche du Verdon en limite avec le département du Var.
2. **Le travers** sur 31 ha qui constitue le second massif avec principalement des pins d'Alep.

Coordination avec la commune

Au cours de l'année 2016, l'ONF a proposé en application de l'aménagement :

- Un **programme annuel de travaux** comprenant le débroussaillage de chaque côté de la route forestière traversant la plaine de Garagai ainsi que la mise en place de panneau DFCI « Tous feux interdits ». Ce programme, après discussion avec le pôle DFCI de l'ONF a été totalement pris en charge par ces derniers. Ce chantier a donc été totalement gratuit pour la commune, qui est maintenant conforme avec la réglementation feu de forêts sur ce secteur très fréquenté par le grand public.



Par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier avec une présentation détaillée de celui-ci devant la commission forêt en mars 2016. Ce nouvel aménagement forestier a pour principaux objectifs :

<i>FONCTION PRODUCTION</i>	<i>FONCTION ECOLOGIQUE</i>	<i>FONCTION SOCIALE</i>
Maintenir l'affouage canton Garagai	Création îlot sénescence	Mise en place table-banc
Traitement irrégulier Pin Alep canton de Travers	Adhésion label PEFC	Communication Pierre aux trois blasons

La Forêt et son territoire

La commune fait partie de la DLVA (Durance Luberon Verdon Agglomération), communauté d'agglomération qui occupe désormais la gestion du **volet Défense des Forêts Contre l'Incendie**. La forêt est également incluse dans le Parc Naturel Régional du Verdon, qui pilote notamment les différents sites Natura 2000 présent sur le territoire (voir chapitre Environnement et Paysage).

Conservation du domaine et évolution foncière

Les limites de la forêt sont régulièrement visitées dans le cadre des missions patrimoniales du technicien forestier. En 2016, et faisant suite au dossier de distraction du régime forestier datant de 2015 quant aux parcelles situées sur le canton des Vignasses ; la surface cadastrale a diminué d'un peu plus de 3 Ha. Cette variation s'explique par la régularisation d'une erreur issue de documents cadastraux erronés ayant servi de base à une restructuration foncière de 1992. Pour l'instant, aucune matérialisation sur le terrain n'a été effectuée du fait d'autres travaux prioritaires.

Cependant, l'entretien des limites périmétrales sera programmé dans les prochaines années afin de régulariser cette situation.

Production de bois

Coupes mises en vente ou délivrées en 2016

Aucune coupes mise en vente ou délivrées en 2016.

Suivi des coupes en cours

Aucune coupe n'est en cours d'exploitation en 2016.

Pâturages

Un pâturage est concédé dans les parcelles forestières 1 et 2 sur la **période 2017-2022** à M. Del Olmo Richard, agriculteur sur Allemagne-en-Provence. 300 caprins autorisés sur la période allant du 1 janvier au 31 décembre pour 30 jours maximum sur 79 Ha. La dérogation de pâturage caprin sera renouvelée pour la période 2017-2022 dans les mois à venir.

Chasse

Le droit de chasse en forêt communale est donné à titre gracieux à la société de chasse de Montagnac.

Environnement et paysage

Site Natura 2000

Plusieurs sites sont présents sur l'emprise de la forêt communale, à savoir :

- Natura 2000 FR 93 02007 « Valensole, Site à Chauve-souris de Valensole »
- Natura 2000 FR 93 12012 « Plateau de Valensole, oiseaux »

Biodiversité et/ou Paysage ordinaire

Lors de la révision de l'aménagement forestier, un **ilot de sénescence** a été mis en place pour un total d'un peu plus d' 1 Ha. Celui-ci se compose principalement de pin d'Alep

Accueil du public et évènements sportifs et culturels

La fréquentation du public en forêt communale reste modérée, quelques vététistes ou randonneurs s'aventurent sur les pistes de la forêt communale ne rentrant pas en conflit avec la gestion forestière.

Défense des Forêts Contre l'Incendie

En 2016, le risque feux de forêts s'est avéré exceptionnellement fort en début de saison pour se poursuivre jusqu'à la deuxième moitié du mois de septembre (Risque Très Sévère du 18 au 21 juillet et du 25 au 29 août 2016).

Les patrouilles terrestres ont été activées sans relever d'infractions majeures sur la commune.

Bilan financier

Le bilan financier définitif 2016 de la forêt communale sera communiqué début Avril 2017, s'il n'est pas accessible sur le site www.onf.fr.